

La transition énergétique, un levier de coopération interterritoriale

Le cas de Brest et de la pointe bretonne

Marie Dégremont



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Table des matières

Résumé.....	2
Introduction.....	4
1. Des espaces urbains et espaces ruraux fortement contrastés	6
1.1. Des contrastes démographiques.....	6
1.2. Des contrastes socioéconomiques.....	6
1.3. Un approvisionnement électrique fragile, une consommation en hausse.....	7
1.4. Hétérogénéité des consommations et des potentiels de production d'énergie.....	9
2. Des synergies à exploiter entre Brest et ses environs	16
3. Des coopérations entre métropole et petites collectivités susceptibles de contribuer à la transition écologique.....	17
3.1. Des transferts de capacité administrative de la métropole vers les intercommunalités membres du Pôle	19
3.2. Des transferts d'expérience plus fréquents.....	20
3.3. Une coopération rendue plus opérationnelle grâce à l'intervention d'institutions et d'opérateurs communs	21
3.4. Des projets communs dans plusieurs secteurs, soutenus par l'Union européenne et la région Bretagne.....	24
4. Des dynamiques encore émergentes et fragiles	27
5. Préconisations	28
Conclusion	29

Résumé

Les enjeux énergétiques peuvent être le support de coopérations territoriales, comme c'est le cas entre la métropole de Brest et certaines des intercommunalités qui l'entourent. Associées au sein du Pôle métropolitain du Pays de Brest ou dans le cadre de partenariats plus larges comme avec le Pays du Centre Ouest Bretagne (COB) ou la communauté de communes du Kreiz Breizh (CCKB), ces collectivités aux profils complémentaires mutualisent leurs capacités d'intervention dans le domaine de la transition énergétique.

Brest métropole et la ville de Brest sont d'abord des lieux de consommation, d'énergie en particulier, tandis que les espaces plus ruraux (Pays du COB, CCKB) qui la bordent semblent susceptibles de s'affirmer comme des sites de production d'énergie renouvelable.

La métropole brestoise peut contribuer à faire émerger des projets de production d'énergie renouvelable en partageant ses ressources – capacités d'analyse, de montage de projet, de financement, intérêt opérationnel et pilotage d'entreprises publiques – avec les plus petites collectivités rurales. À ce jour, une partie d'entre elles n'a pas d'obligation légale d'identifier les besoins et potentiels de leur territoire : l'estimation des ressources renouvelables y est partielle. D'autant qu'elles disposent de peu d'ingénierie pour ce faire. Un partenariat au niveau du Pôle, incluant des territoires ruraux, ainsi qu'avec le Pays du Centre Ouest Bretagne, est susceptible de valoriser leurs productions d'énergie renouvelable. Ces dernières peuvent dans ce cadre bénéficier des éventuelles retombées financières d'une telle valorisation – activité économique, fiscalité, par exemple – tandis que l'ensemble du territoire devient le cas échéant en mesure d'attester la croissance de sa production d'origine renouvelable.

Le Pôle métropolitain est l'instrument d'une coopération entre collectivités aux profils variés. Il offre un cadre d'action commun aux intercommunalités et la possibilité de mutualiser des ressources, en particulier dans les domaines de l'économie et de l'emploi (soutien aux entreprises, politiques foncières), de la transition écologique et énergétique (élaboration des plans climat air énergie, par exemple), en plus de l'exercice de la compétence d'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) en matière d'aménagement du territoire et de développement durable.

Les capacités administratives de la métropole de Brest viennent appuyer l'action des intercommunalités partenaires, favorisant la construction et le maintien de capacités d'analyse sur ces territoires. Elles facilitent l'obtention de financements européens et nationaux pour des projets territoriaux, confirmant le caractère structurant de tels soutiens financiers conditionnels. Ces interactions peuvent être formalisées par des contrats *ad hoc* comme les contrats de réciprocité ou les contrats de transition écologique.

La coopération entre Brest métropole et les intercommunalités environnantes est également concrétisée par la mise en place d'institutions techniques qui renforcent les capacités opérationnelles des acteurs publics locaux. Les agences locales de l'énergie, des entreprises publiques locales et des syndicats d'énergie apportent une expertise technique à ces acteurs.

La transition énergétique peut constituer le support de projets de territoire qui poursuivent des objectifs environnementaux et contribuent en même temps au développement économique ainsi qu'au renforcement des solidarités interterritoriales. Ces projets sont toutefois confrontés à plusieurs difficultés : la compétitivité limitée d'une partie de l'énergie renouvelable (chaleur) produite localement¹, la disponibilité encore partielle de données permettant de mieux préciser les potentiels et les besoins locaux, et des mutualisations dont la pérennité n'est pas garantie. Le défi de la mise en œuvre et de la mise en cohérence reste à relever à plus grande échelle.

La plupart des collectivités françaises font face à des problématiques similaires et ne détiennent qu'une partie des outils pour les traiter. La transition énergétique invite ainsi à considérer la contribution de tous les niveaux d'action publique et leur nécessaire coordination.

Mots clés : transition énergétique, énergies renouvelables, coopération territoriale, intercommunalités, pôle métropolitain

¹ DG Trésor (2018), « Les énergies renouvelables thermiques », *Les documents de travail*, n° 2018/2, mai ; et ministère de la Transition écologique et solidaire (2020), *Programmation pluriannuelle de l'énergie pour la France métropolitaine*.

La transition énergétique, un levier de coopération interterritoriale : le cas de Brest et de la pointe bretonne

Marie Dégremont²

Introduction

Deuxième volet d'une série de publications consacrée à la transition écologique dans les collectivités territoriales³, ce document de travail s'intéresse aux projets menés à Brest dans le domaine de l'énergie et de l'environnement et susceptibles de contribuer aux objectifs nationaux. Il recense des actions pouvant inspirer d'autres collectivités, et fait le point sur les innovations associées en matière de gouvernance locale.

Ce document porte principalement sur la métropole de Brest et sur ses interactions avec le Pôle métropolitain du Pays de Brest. Ce dernier regroupe la métropole brestoise et six autres intercommunalités (Établissements publics de coopération intercommunale – EPCI). Dans la suite du document, il sera indifféremment nommé « le Pôle » ou le « Pays de Brest » (voir carte 1, page suivante).

Notre travail s'intéresse aux coopérations territoriales sur les questions énergétiques conduites par le Pôle avec d'autres collectivités, comme le Pays du Centre Ouest Bretagne ou « Pays du COB » (voir carte 2) et la communauté de communes du Kreiz Breizh ou CCKB (carte 3).

Après un exposé de la situation et des principaux enjeux, nous examinons les mesures prises en matière d'énergie-climat ainsi que les enseignements pouvant en être tirés pour la conduite des politiques publiques.

² Cheffe de projet, France Stratégie.

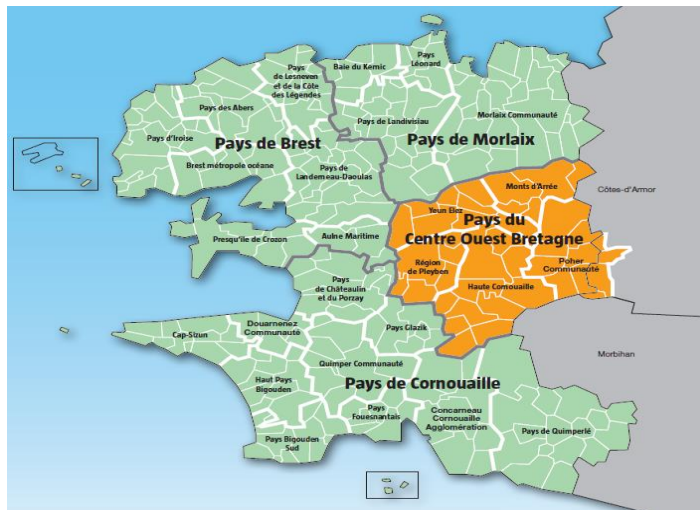
³ Dégremont M. (2019), « [La mobilité dans le Grand Genève : quelles pistes pour un développement territorial équilibré et durable ?](#) », *Document de travail*, n° 2019-02, France Stratégie, mai. Dégremont M. (2020), « Les projets alimentaires territoriaux, un levier pour une transition écologique partagée : le cas de l'Albigeois », *Document de travail*, n° 2020-11, France Stratégie, juillet.

Carte 1
Les sept
intercommunalités
formant le Pôle
métropolitain
du Pays de Brest



Source : Pôle métropolitain du Pays de Brest

Carte 2
Le Pays du Centre
Ouest Bretagne



Source : <https://finistereetsolidaires.fr/pays-centre-ouest-bretagne>

Carte 3
Communauté
de communes
du Kreis Breizh



Source : Wikipedia

1. Des espaces urbains et espaces ruraux fortement contrastés

1.1. Des contrastes démographiques

La population se concentre sur le territoire de la ville centre. Avec près de 140 000 habitants⁴ pour une densité supérieure à 2 800 hab./km², Brest constitue un centre urbain densément peuplé au sens de la statistique européenne⁵. C'est la ville la plus peuplée du Finistère et la 24^e ville française à cet égard. Cependant, elle perd des habitants depuis 1975, au rythme de - 0,6 % par an entre 2006 et 2011 et de - 0,2 % par an entre 2011 et 2016⁶, la croissance démographique ne compensant pas les migrations au départ de la ville.

La métropole de Brest regroupe près de 210 000 habitants⁷. Incluant des communes situées en périphérie, elle est moins dense, avec 957 hab./km². Sa démographie est relativement stable : -0,3 % par an entre 2006 et 2011, +0,2 % par an entre 2011 et 2016.

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest rassemble quant à lui quelque 420 000 habitants. Il incorpore des intercommunalités plus rurales comme la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, qui ont une plus faible densité de population, de l'ordre de 54 hab./km². Ces intercommunalités rurales représentent plus des sept dixièmes de la superficie du Pôle et près des deux cinquièmes de sa population. Sur les six intercommunalités hors métropole brestoise, quatre sont considérées comme « peu denses » – moins de 64 hab./km² –, une est « peu dense à intermédiaire » et la dernière « de densité intermédiaire », selon la typologie européenne.

En périphérie de Brest, des regroupements de collectivités comme le Pays du Centre Ouest Bretagne (COB), essentiellement rural, ont également une faible densité de population⁸, de l'ordre de 32 hab./km².

1.2. Des contrastes socioéconomiques

Ces contrastes démographiques se retrouvent dans le domaine socioéconomique.

Tableau 1 – Part des services et de l'agriculture dans l'économie de la métropole de Brest et du Pays du COB

	Emploi tertiaire / emploi total	Emploi agriculture / emploi total	Entreprises agriculture, sylviculture, pêche / total entreprises
Brest métropole	83 %	1,1 %	1,7 %
Pays du COB ⁹	66 %	5,7 %	34 %

Source : Insee, *dossier complet Intercommunalité-Métropole de Brest*

⁴ www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-29019#chiffre-cle-1

⁵ Insee (2019), « Une nouvelle approche sur les espaces à faible et forte densité. Chapitre 3 », *Réflexions et avancées statistiques. Insee méthodes*, n°129, p. 44.

⁶ www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-29019

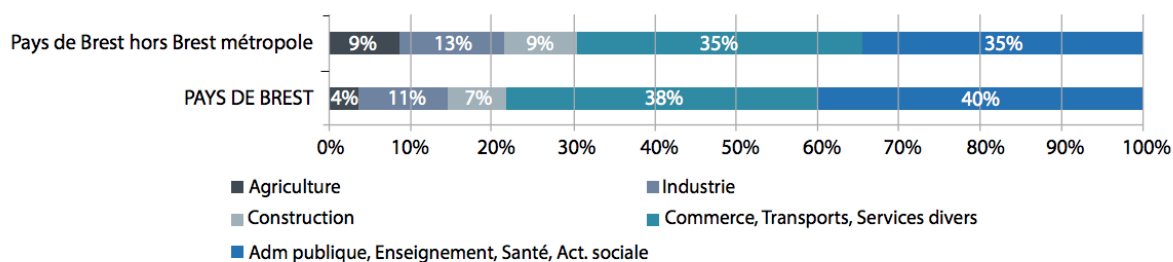
⁷ www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-242900314

⁸ www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/le-pays-de-centre-ouest-bretagne-r344.html

⁹ Insee (2016), *Portrait de territoire : Pays du Centre Ouest Bretagne*.

La diversité fonctionnelle des deux territoires apparaît clairement dans le tableau 1, avec des activités de service fortement représentées et des activités agricoles peu représentées dans Brest métropole, densément peuplée ; et une situation inverse pour le Pays du COB. 34 % des entreprises sont actives dans le domaine agricole sur ce dernier territoire, contre 1,7 % pour Brest métropole : ce taux est de 14 % pour la région Bretagne et de 6 % pour la France¹⁰.

Graphique 1 – Répartition de l'emploi par secteur économique dans le Pays de Brest en 2015



Source : SCOT du Pays de Brest, *Diagnostic territorial* (2019)

La part de l'emploi agricole est aussi plus importante dans les intercommunalités partenaires de Brest métropole au sein du Pôle qu'au sein de la métropole elle-même (graphique 1). Les activités tertiaires sont en revanche plus concentrées sur le territoire de la métropole.

Sur ces bases, Brest métropole et en particulier la ville de Brest apparaissent comme des centres de consommation, d'énergie en particulier, tandis que les espaces plus ruraux qui la bordent semblent susceptibles de s'affirmer comme des sites de production d'énergie renouvelable.

1.3. Un approvisionnement électrique fragile, une consommation en hausse

Les données relatives à l'énergie confirment cette intuition, tout en révélant un enjeu commun, celui de la fragilité de l'approvisionnement en électricité de la péninsule bretonne¹¹. La Bretagne est une région caractérisée par une faible production locale, en particulier pour l'électricité. Cette production locale, de 3,85 TWh, représente 17 % de la consommation régionale¹². Pour satisfaire ses besoins, la région doit donc importer l'équivalent de 83 % de sa consommation d'électricité depuis les régions voisines.

Cette difficulté est renforcée par la situation géographique de Brest, à l'extrémité d'une péninsule. De ce fait, son réseau de transport d'électricité est moins maillé que dans le reste de la France et plus exposé aux tempêtes : il y est plus vulnérable. D'où l'intérêt de renforcer la maîtrise de la consommation d'énergie et de développer la production locale d'énergie.

¹⁰ Hors Mayotte. Voir les tableaux comparatifs [sur le site de l'Insee](#).

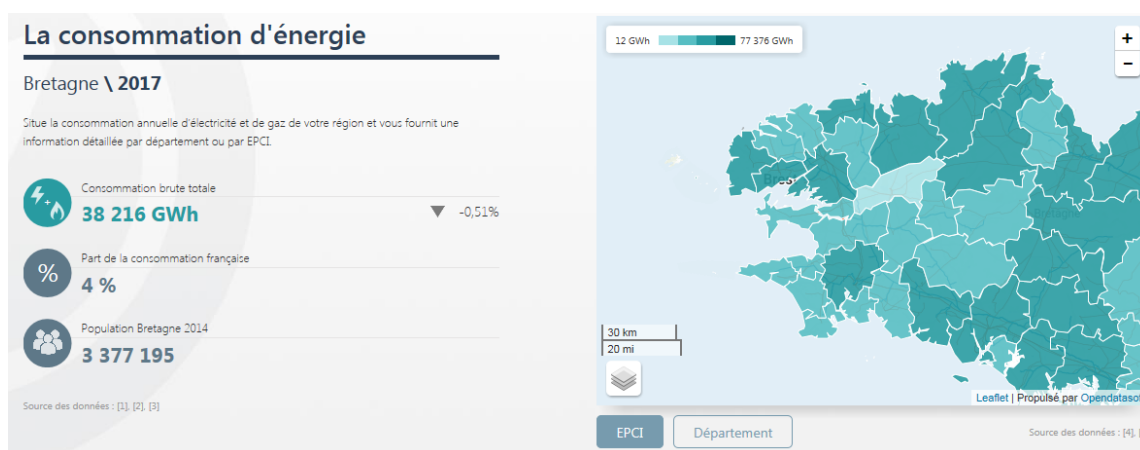
¹¹ Emergence (2016), *Diagnostic Climat Energie du territoire – Pays de Brest* ; BIP Bretagne Environnement (2016), *Approvisionnement en énergie entrant en Bretagne en 2014*. Région Bretagne (2013), *Schéma régional climat air énergie*, Région Bretagne (2019), *Projet de SRADDET*, Région Bretagne et al. (2010), *Pacte électrique breton*. Brest métropole (2019), *Projet de plan climat 2019-2025. Diagnostic complet*.

¹² RTE (2018), *Bilan électrique Bretagne*.

L'adoption de nouvelles mesures est d'autant plus pertinente dans le contexte breton que la demande y est en hausse : entre 2004 et 2016, la population bretonne a crû de 8,9 %, contre 6,5 % pour la France¹³. Dans le même temps, la consommation d'électricité bretonne a augmenté de 18 %¹⁴, environ deux fois plus rapidement que la population. Pour la France métropolitaine, la hausse est de 6,3 % sur la même période¹⁵.

Une analyse par territoire permet de mieux distinguer les besoins et les ressources des collectivités bretonnes, et d'identifier leurs complémentarités. Ces données sont disponibles pour les énergies de réseau comme l'électricité et le gaz¹⁶. La carte 4 ci-dessous distingue ainsi les niveaux de consommation d'électricité et de gaz des différentes intercommunalités (EPCI) du Pôle. On repère aisément les collectivités où la consommation est la plus élevée et les intercommunalités les plus rurales où elle y est plus faible.

Carte 4 – Niveaux de consommation de gaz et d'électricité en Bretagne par intercommunalité



Source : [Open Data Réseaux](#)

Les données de consommation de gaz et d'électricité illustrent cette hétérogénéité du Pôle, avec des espaces de forte consommation (2 645 GWh pour Brest métropole) et de faible consommation (251 GWh pour la communauté de communes de Crozon, par exemple). Le rapport entre les deux territoires est d'environ 1 à 11.

Les besoins énergétiques varient également entre les EPCI membres du Pays de Brest, selon le type de consommateurs présents sur leur territoire. Le tableau ci-dessous expose cette hétérogénéité pour les réseaux d'électricité et de gaz¹⁷.

¹³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1892117?sommaire=1912926> et RTE (2018), *Bilan électrique Bretagne*.

¹⁴ Corrigée du climat, elle est restée relativement stable sur la même période.

¹⁵ RTE (2014), *Bilan électrique 2013* et RTE (2017), *Bilan électrique, synthèse 2016*.

¹⁶ <https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/tableau-de-bord-regional-region/?refine.region=Bretagne>

¹⁷ <https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/tableau-de-bord-regional-region/?refine.region=Bretagne>

Tableau 2 – Part de la consommation d'électricité et de gaz par secteur, dans les sept EPCI du Pôle métropolitain du pays de Brest

EPCI / Poste	Agriculture	Industrie	Résidentiel	Tertiaire	Autre
Brest métropole	7,4 %	27,3 %	41,9 %	21,5 %	2,0 %
CC Pays d'Iroise	4,7 %	51,9 %	35,8 %	6,6 %	0,9 %
CC Lesneven	5,1 %	22,5 %	44,8 %	26,3 %	1,2 %
CC Landerneau	8,6 %	39,8 %	34,8 %	16,8 %	-
CC Abers	14,1 %	21,0 %	45,5 %	19,5 %	-
CC Pleyben	9,4 %	24,2 %	40,1 %	26,1 %	-
CC Crozon	0,7 %	40,1 %	45,1 %	14,1 %	-

Source : France Stratégie, *Open Data Réseaux*

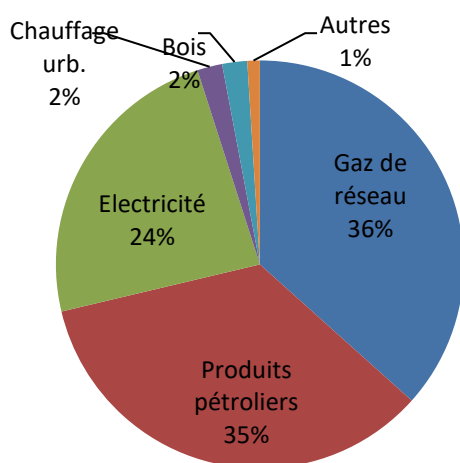
La part importante de la consommation d'énergie liée à l'agriculture sur le territoire de la métropole de Brest s'explique par l'existence d'activités sous serre.

1.4. Hétérogénéité des consommations et des potentiels de production d'énergie

À Brest métropole, des consommations reflétant le caractère urbain du territoire

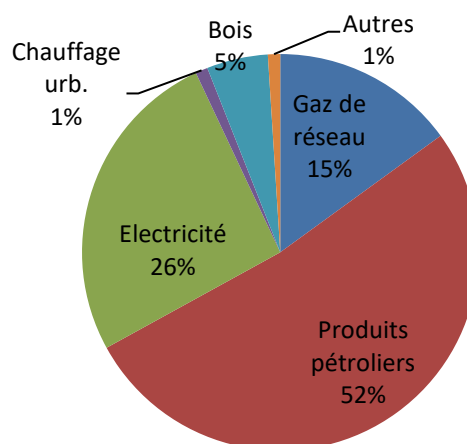
La part des énergies de réseau est importante à Brest métropole par rapport à d'autres territoires moins urbains. Les consommations d'énergie, principales sources d'émissions de gaz à effet de serre, relèvent avant tout du secteur des bâtiments. Pour Brest métropole, les consommations finales d'énergie peuvent être mises en regard de celles observées sur l'ensemble de la région Bretagne (graphiques 2 et 3).

Graphique 2 – Consommation d'énergie finale par type d'énergie en 2010 pour Brest métropole



Source : Ener'GES (2010), *Plan climat 2019-2025 de Brest métropole*, p. 8

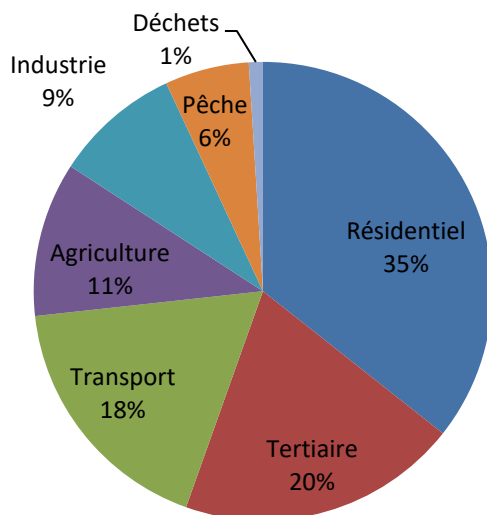
Graphique 3 – Consommation d'énergie finale par type d'énergie en 2010 pour la région Bretagne



Source : OREGES (2012), *chiffres clés de l'énergie en région Bretagne*, édition 2012

La part du gaz de réseau est supérieure pour Brest métropole à celle observée sur l'ensemble de la région. Celle des produits pétroliers est moindre. Cela illustre notamment le caractère urbain et concentré des activités économiques et la densité d'habitation à Brest. Par secteur, toutes énergies confondues, la répartition est détaillée dans le graphique 4.

Graphique 4 – Répartition des consommations d'énergie finale par secteur, Brest métropole (2010)



Source : Ener'GES 2010 et plan climat 2019-2025 de Brest métropole

Dans la région Bretagne, la part des consommations du secteur résidentiel et tertiaire est inférieure d'environ 10 points à celle de Brest métropole. Les transports y représentent plus d'un tiers de la consommation d'énergie finale¹⁸, contre 18 % pour Brest métropole.

Les données relatives aux autres intercommunalités du Pays de Brest seront connues ultérieurement, le lancement des études sur ce sujet étant prévu courant 2020.

À Brest métropole, des capacités très limitées de production d'énergie

Un bref état des lieux de la production d'énergie sur le territoire de Brest métropole permet de cerner à la fois les enjeux associés à un tel espace urbain et les gisements à mobiliser pour décarboner sa consommation d'énergie. La production d'énergie repose essentiellement sur la valorisation des déchets et sur le bois-énergie. Elle reste très faible en regard de la consommation énergétique (tableau 3).

¹⁸ OREGES (2012), *Chiffres clés de l'énergie en région Bretagne*, édition 2012.

Tableau 3 – Niveaux de production d'électricité et de chaleur renouvelable et de récupération réalisés sur le territoire de la métropole de Brest en 2010

	UVED	Électricité photo-voltaïque	Bois bûche et granulés	Bois déchiqueté	Éolien	Part dans la consommation du territoire		
						Électricité	Énergie	
Production d'électricité (GWh)	35,3	0,3			0	4 %	0,04 %	
Production de chaleur (GWh)	99,3		91,4	81,7				
Total énergie renouvelable et de récupération							< 4%	

UVED = Unité de valorisation énergétique des déchets

Sources : Brest métropole (2020), PCAET ; Brest métropole (2012), PCET

Les données exposées dans le Plan climat air énergie territorial (PCAET) pour 2019-2025 s'appuient sur des observations de 2010. Ce sont celles qui seront utilisées pour établir une stratégie d'action publique – un décalage temporel affectant la fiabilité de l'état des lieux réalisé. Quelques données parcellaires sont disponibles pour l'année 2017¹⁹. Depuis 2010, la métropole de Brest a développé sa production d'électricité éolienne et photovoltaïque. Ainsi, en 2017, la production d'origine éolienne était de 2,6 MWh, soit 0,002 % de la production électrique sur le territoire de la métropole²⁰. La production d'électricité d'origine photovoltaïque était quant à elle près de dix fois plus importante qu'en 2010, de l'ordre de 3 GWh (1,9 % de la production électrique totale). Elle est très diffuse, avec de nombreuses petites installations de faible puissance. Plus de neuf installations sur dix sont de ce type, mais leur puissance ne représente que 3,8 % de la capacité totale existante. De nouveaux moyens de production ont été installés, mais à ce jour ils produisent encore peu d'électricité : environ 3,9 % de la consommation électrique du territoire est de source renouvelable. Au total, la production électrique de la métropole reste bien inférieure à la consommation du territoire, puisqu'elle n'en représente que 17 %.

Des données récentes et harmonisées ne sont pas disponibles pour l'ensemble des secteurs, ce qui compromet l'analyse de la situation brestoise et de ses perspectives d'évolution. D'autant que les données mobilisées pour réaliser une prospective sont différentes – en termes de source et de périmètre – de celles utilisées pour le bilan énergétique de ce même schéma.

L'analyse des potentiels de production est en cours d'approfondissement, avec un travail sur la ressource solaire par exemple. Ce type de travail devrait permettre une mise en perspective

¹⁹ Les éléments suivants sont précisés dans le PCAET : « ce bilan fait état de la production de la métropole par filière entre 2010 et 2021. Les bilans sur la période 2010-2015 ont été établis à partir des données d'exploitation des réseaux de chaleur, de données issues de l'observatoire régional de l'énergie et de GRDF et ENEDIS pour les concessions de gaz et d'électricité. Les données sur la période 2016-2020 sont des projections réalisées à partir des bilans par filière sur la période 2010-2015 et de connaissances locales. Ce bilan reflète l'évolution des énergies renouvelable depuis le premier PCET en 2012 ».

²⁰ Brest métropole (2012), PCAET. Stratégie.

de la stratégie proposée par la métropole dans son PCAET et favoriser son opérationnalisation.

Des objectifs de développement des énergies renouvelables bridés par des potentiels limités

Dans son plan climat, la métropole mise sur le développement de la chaleur tirée de l'exploitation de la biomasse et de l'énergie solaire, sur les réseaux de chaleur pour distribuer cette chaleur renouvelable, ainsi que sur l'électricité d'origine photovoltaïque (tableau 4).

Tableau 4 – Ambition de développement des énergies renouvelables à horizon 2021, 2031 et 2050, selon le PCAET de Brest métropole (2019-2025)

GWh	Filière	Référence 2010 (sauf mention)	2021	2031	2050
Production électrique	Éolien terrestre	2017 : 2,6 MWh (0 en 2010)	0 développement (2,6 MWh)	16 GWh ²¹	
	Solaire PV	0,3	5,6	58,6	150 + 160 % par rapport à 2031
	Cogénération EnR			6	
	UVED	11,6		20 (+ 80 % par rapport à 2010)	
	Total	11,9		100,6	192 + 90 % par rapport à 2031
Production thermique	Solaire thermique	0,3	0,4 + 39 % par rapport à 2010	0,8 + 79 % par rapport à 2021	2,3 + 203 % par rapport à 2031
	Bois déchiqueté	81,7		309 + 278 % par rapport à 2010	588 + 90 % par rapport à 2031
	Bûche et granulés	91,4		132 + 44 % par rapport à 2010	231,7 + 76 % par rapport à 2031
	Réseau chaleur urbain	110	174 + 58 % par rapport à 2010	194 + 11 % par rapport à 2021	250 + 29 % par rapport à 2031
	Chaufferie coll. bois	81,7 ; puissance installée de 23,9 MW, pour 7 installations	182,4 + 123 % par rapport à 2010, puissance installée de 52,4 MW pour 11 installations		231,7 + 27 % par rapport à 2021
	Méthanisation	0	0	3,6 ²²	
	Total	273,3	455 + 66,5 % par rapport à 2010	639,6 + 40,6 % par rapport à 2021	1 075,8 + 68 % par rapport à 2031
Total		285,2 renouvelables (2010)		740 + 159 % par rapport à 2010	1 267,8 + 71 % par rapport à 2031

²¹ Mise en service d'un parc éolien de 6 MW. Cette construction repose sur une hypothèse d'évolution de la réglementation d'implantation des éoliennes – par rapport aux radars militaires notamment.

²² Hypothèse de mise en service d'installations de méthanisation d'une puissance d'1 MW.

EnR = énergies renouvelables

Source : stratégie du PCAET de Brest métropole (2019-2025)

Pour les énergies marines, la décision d'installation ne relève pas des collectivités locales, les implantations étant faites sur le domaine public maritime, qui relève de l'État.

À ce jour, hormis les éoliennes en mer, les perspectives de développement des énergies marines – énergie marémotrice, géothermie marine, etc. – sont très limitées à cette échelle, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) publiée en avril 2020 ne soutenant pas ce développement en France métropolitaine pour des raisons de maturité technologique et de coût. Des parcs éoliens ne sont pas prévus au large de Brest, même si le port accueille une plateforme industrielle dédiée à la construction des équipements à installer sur la façade atlantique, en particulier les éoliennes en mer pour le futur parc de Saint-Brieuc.

La production d'énergies renouvelables d'origine thermique représenterait en 2021 un peu moins de 20 % de la consommation de chaleur de Brest métropole. Pour ce qui concerne l'ensemble de la production locale, elle correspondrait à un peu plus de 9 % des consommations finales, 7 % en ne considérant que les énergies renouvelables. En 2031, suivant les hypothèses de production présentées ici, 14 % des besoins d'énergie seraient couverts par des productions renouvelables locales. En 2050, cette proportion serait d'environ 48 %. À moyen terme, cette production a donc une part relativement faible dans la consommation.

Ces projections reposent sur des hypothèses optimistes (évolution de la réglementation, accueil favorable des populations, par exemple) et sur des potentiels qu'il n'est à ce jour pas possible d'analyser ici et de mettre en perspective. Elles doivent donc être regardées avec une grande précaution. Néanmoins, cela donne à voir la difficulté de développer les productions d'énergie renouvelables sur le territoire de Brest métropole. Eu égard à son niveau de consommation, faire en sorte que ces productions en représentent une part importante s'avère très difficile, loin des objectifs nationaux pour 2030, par exemple celui de 32 % de la consommation finale brute d'énergie assurée par des sources renouvelables. Cela souligne en creux l'intérêt d'adapter la contribution de chaque territoire à la transition énergétique à ses spécificités.

Des émissions de CO₂ plus faibles que la moyenne nationale

Sur le territoire de Brest métropole, près de 900 ktCO₂_{éq} étaient émis en 2010²³, soit 4,3 tonnes par habitant chaque année, à comparer aux 7,7 tonnes pour la moyenne bretonne et à 7,6 tonnes par habitant de France métropolitaine cette année-là²⁴. Ce résultat reflète le caractère urbain et dense de la métropole : besoin de transport inférieur du fait de la compacité du développement urbain, recours au gaz et aux réseaux de chaleur dans le chauffage des bâtiments et place limitée de l'agriculture. On trouve des émissions par habitant similaires dans

²³ Brest métropole (2020), PCAET.

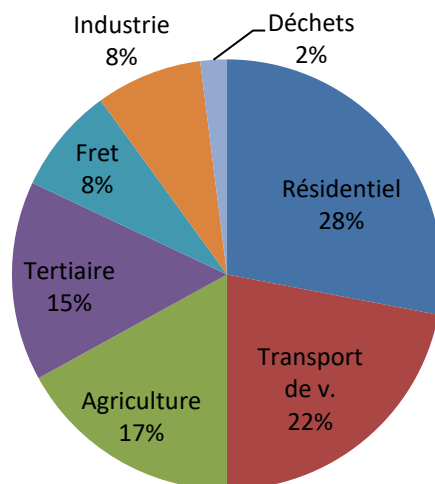
²⁴ Approche territoriale. CGDD (2018), *Chiffres clés du climat. Edition 2019*, p. 39.

des métropoles comme Nantes (4,1 tCO₂éq/habitant en 2016²⁵) ou le Grand Lyon (5 tCO₂éq/habitant en 2015²⁶).

À Brest métropole, près des neuf dixièmes des émissions de gaz à effet de serre sont d'origine énergétique. Par rapport au reste de la France, l'écart favorable en termes d'émissions par tête peut en partie s'expliquer par une place moins importante du fioul dans le chauffage des bâtiments résidentiels (33 % pour la France, 14 % pour Brest métropole).

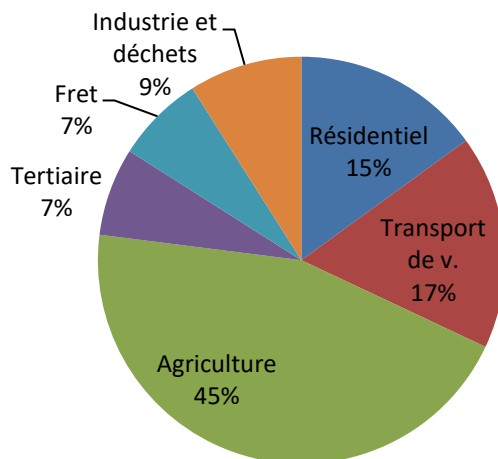
Graphique 5 – Émissions de gaz à effet de serre par secteur sur le territoire de la métropole de Brest

Source : Ener'GES 2010



Graphique 6 – Émissions de gaz à effet de serre par secteur sur le territoire de la Bretagne

Source : 2010, Observatoire de l'énergie et des GES Bretagne, avril 2015

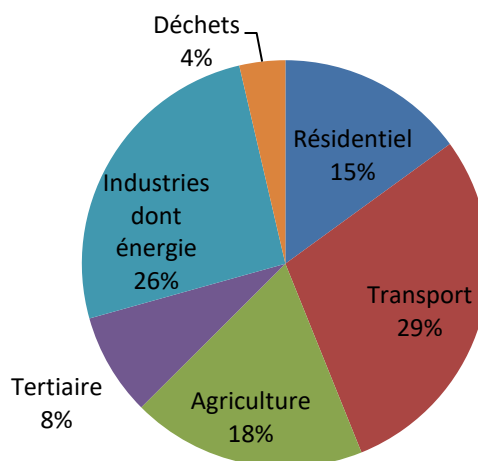


²⁵ Nantes métropole (2018), PCAET.

²⁶ Grand Lyon (2019), PCAET.

Graphique 7 – Émissions de gaz à effet de serre par secteur pour la France

Source : 2010, CITEPA, juillet 2019
- Format SECTEN



La part des émissions issues des bâtiments sur le territoire de la métropole de Brest est relativement importante et constitue un levier de décarbonation. En ce qui concerne le secteur résidentiel, 47 % des résidences principales sont chauffées au gaz, 17 % au fioul et 4 % *via* un réseau de chaleur. Par ailleurs, dans le tertiaire, 63 % des émissions sont dues au chauffage et 16 % à l'eau chaude sanitaire. Les usages de la chaleur et le type d'énergie utilisé pour se chauffer sont les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre dans ces domaines.

Le secteur de l'agriculture sur le territoire de Brest métropole est également propice à une décarbonation associée à l'évolution des énergies de chauffage. En effet, la culture sous serre, où le gaz (59 %) et le fioul (28 %) assurent la plupart de l'approvisionnement énergétique est un poste d'émissions important : les émissions de l'agriculture associées aux cultures représentent 60 % des émissions, contre 27 % pour la Bretagne. Il existe donc là un gisement de réduction d'émissions avec le développement du chauffage au bois des serres, par exemple.

À l'échelle du Pays de Brest, qui comprend des intercommunalités plus rurales, la répartition et le niveau d'émissions sont différents (tableau 5).

Tableau 5 – Émissions de gaz à effet de serre par habitant et par origine, comparaison Pôle et métropole

Collectivité/ Émissions de GES	Émissions par habitant	Émissions énergétiques /émissions totales	Part des émissions liées à l'agriculture
Métropole de Brest	4,3 tCO ₂ éq	90 %	7 %
Pays de Brest	5,8 tCO ₂ éq	72 %	28 %

Source : Brest métropole (2012), PCET

La part des émissions liées à l'agriculture est plus importante à l'échelle du Pays de Brest que pour Brest métropole. Sur le territoire du Pôle, 82 % des émissions de l'agriculture sont d'origine non énergétique, et 81 % de ces dernières sont générées par l'élevage.

2. Des synergies à exploiter entre Brest et ses environs

Les caractéristiques démographiques – densité de population – de la ville et de la métropole de Brest favorisent la rentabilité de l'exploitation des réseaux d'énergie, de chaleur par exemple, puisqu'ils peuvent desservir davantage de clients. Les investissements réalisés y sont plus rapidement amortis²⁷. Mais cette densité limite le potentiel de développement d'énergies renouvelables comme l'éolien ou l'installation de grandes centrales solaires, qui mobilisent d'importantes surfaces (régularité des vents et distance minimale des habitations pour l'éolien, espace disponible pour le solaire, par exemple).

Sur le territoire du Pôle, des intercommunalités plus rurales comme la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay ont cependant une densité de population plus faible et sont plus propices à l'exploitation d'énergies renouvelables (éolien, biomasse, solaire). Un partenariat au niveau du Pôle, incluant des territoires ruraux, ainsi qu'avec le Pays du Centre Ouest Bretagne qui partage cette dernière caractéristique, s'avère donc intéressant pour valoriser leurs productions d'énergie renouvelable à cette échelle.

Ainsi, une analyse menée au niveau du Pays de Brest en 2015 évalue entre 111 et 198 GWh par an²⁸ le gisement mobilisable de bois déchiqueté. Cette complémentarité entre les espaces urbains et ruraux se retrouve aussi pour l'exploitation de l'énergie éolienne²⁹. L'exploitation de l'énergie éolienne est faible à Brest (2,6 MW installés³⁰), en raison de la densité des habitations – il n'est pas possible d'implanter des mâts à moins de 500 m de résidences –, et de servitudes liées aux installations de défense ainsi qu'aux radars de Météo France. En revanche, sur le territoire de la communauté de communes du Pays d'Iroise, ce sont 33,6 MW qui ont été installés³¹.

La métropole brestoise peut contribuer à faire émerger des projets de production d'énergie renouvelable en partageant ses ressources – capacités d'analyse, de montage de projet, de financement, intérêt opérationnel et pilotage d'entreprises publiques – avec les plus petites collectivités rurales. Ces dernières peuvent bénéficier des éventuelles retombées financières d'une telle valorisation – activité économique, fiscalité, par exemple – tandis que l'ensemble du territoire devient le cas échéant en mesure d'attester de la croissance de sa production d'origine renouvelable.

Ces éléments sont d'autant plus intéressants que des infrastructures compatibles existent sur le territoire de Brest métropole. Des réseaux de chaleur, qui pourraient faire l'objet d'une extension et dont la part d'énergie renouvelable pourrait être accrue, constituent des outils susceptibles de diminuer les émissions de gaz à effet de serre³².

Outre la réduction à terme de l'empreinte environnementale du territoire brestois, la vulnérabilité de l'approvisionnement énergétique est un des facteurs qui plaident pour le

²⁷ Percebois J. et Hansen J.-P. (2019), *Energie. Economie et politiques*, 3^e éd., De Boeck Supérieur, 736 p.

²⁸ Emergence, Pays de Brest (2015), *État des lieux du bois déchiqueté en Pays de Brest*. Le pouvoir calorifique du bois déchiqueté se situe entre 2 200 et 3 900 kWh par tonne selon son taux d'humidité.

²⁹ <https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/tableau-de-bord-regional-region-prod/?refine.region=Bretagne>

³⁰ Brest métropole (2020), *PCAET*.

³¹ [Open Data Réseaux](#).

³² De tels projets d'extension ont été conduits sur la période 2011-2019, avec la création d'au moins une chaufferie bois de 17 MW, une hausse de la production de 100 GWh par an et une extension de 40 km.

développement local d'énergies renouvelables et pour la maîtrise de la demande. Plus de 93 % de la consommation énergétique territoriale est issue de sources importées, en grande partie des produits pétroliers, du gaz et de l'électricité³³. L'électricité est à inclure dans les sources de fragilité de ce territoire (voir partie 1). Le réseau régional, moins maillé que dans la plupart des autres régions françaises, est très sollicité, notamment parce que la consommation de pointe – lors des pics de demande – a crû de 20 % entre 2002 et 2009³⁴.

Bien qu'en 2012, dans le cadre de leur propre PCAET, la ville et la métropole de Brest aient réalisé un premier bilan des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du Pôle métropolitain, étendant le champ d'analyse territoriale, l'étude détaillée des potentiels de chacune des intercommunalités partenaires n'existe pas encore. Au niveau du Pôle, son lancement est prévu pour fin 2020 et sa réalisation devrait durer un an. Elle est pilotée par le Pôle et financée en partie par l'ADEME, la région Bretagne et la Banque des territoires, qui la soutient dans le cadre d'un Contrat de transition écologique. Le Pôle a en effet été reconnu lauréat de cet appel à projet du ministère de la Transition écologique et solidaire en 2019.

À ce jour, en l'absence d'obligation légale d'identifier les besoins et potentiels de chaque territoire – seules les intercommunalités de plus de 20 000 habitants doivent réaliser un PCAET –, l'estimation des ressources renouvelables de ces petites collectivités rurales est partielle. C'est d'autant plus vrai qu'elles disposent de peu d'ingénierie pour ce faire (voir partie 3). C'est principalement dans le cadre de partenariats avec la métropole de Brest que les premières études de potentiel ont pu ou pourront être réalisées.

Mais si les gisements ne sont à ce jour par finement connus, au vu des caractéristiques des territoires membres du Pôle, il est possible d'envisager des complémentarités entre des potentiels de production d'énergie renouvelable dans certaines intercommunalités périurbaines ou rurales et leur valorisation en zone plus dense.

3. Des coopérations entre métropole et petites collectivités susceptibles de contribuer à la transition écologique

La ville et la métropole de Brest, espaces urbains, ainsi que les communes environnantes, moins denses voire rurales, ont des complémentarités pouvant être mises à profit pour lutter contre le réchauffement climatique. Les premières disposent de ressources financières, d'une ingénierie développée pour conduire des projets sur des thématiques telles que l'énergie et le climat. Ce sont aussi des lieux de consommation, où il est possible de développer une expertise sur la maîtrise de cette consommation, et où la demande en énergies renouvelables est forte du fait des objectifs du plan climat.

Le plan climat de Brest métropole

³³ Brest métropole (2012), *PCET*.

³⁴ *Ibid.*

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) pour 2019-2025, prenant la suite de celui élaboré en 2012, propose de suivre les objectifs suivants :

- réduction des consommations d'énergie finale de 20 % en 2030 par rapport à 2010,
- réduction des émissions de gaz à effet de serre de 34 % en 2030 par rapport à 2010,
- production locale d'énergie renouvelable représentant 32 % de la consommation en 2030.

Le plan climat adopté en 2012 pour la période 2012-2017 visait une diminution des consommations d'énergie primaire de 16 % en 2020 par rapport à 2005, une réduction des émissions de GES de 14 % en 2020 par rapport à 2005 et une production d'énergie renouvelable représentant 17 % de la consommation d'énergie primaire. À ce jour, le plan climat 2019-2025 ne propose pas d'état des lieux de l'atteinte de ces objectifs, notamment parce qu'il se base sur des données datant de 2010 pour la plupart. Les éléments disponibles³⁵ donnent à voir que dans l'ensemble, le territoire ne se situe pas sur la trajectoire permettant le respect de ces objectifs. Ainsi, les énergies renouvelables couvraient fin 2010 un peu moins de 4 % des consommations d'énergie finale.

Le plan climat dans sa nouvelle version a été adopté en janvier 2020.

Deux scénarios sont proposés pour l'atteinte des objectifs fixés, qui constituent des exercices de prospective mais dont la faisabilité n'a à notre connaissance pas été exposée. Ils portent sur les plus importants postes d'émissions de GES : les bâtiments, le transport de voyageurs, l'agriculture. La sélection de l'un ou l'autre de ces scénarios n'a à ce jour pas été précisée. Un scénario tendanciel est présenté, conforme aux obligations réglementaires et sans mesures supplémentaires aux actions déjà lancées. Un scénario volontariste est également avancé, dont les ambitions sont relevées en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec des mesures supplémentaires. Les efforts en matière d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables mobilisent l'ensemble des potentiels identifiés – l'absence d'exposé détaillé de ces potentiels reste toutefois problématique pour qualifier l'ambition annoncée.

Parmi les actions évoquées pour diminuer de manière plus volontariste les consommations d'énergie figurent « la mise en place de politiques d'aménagement du réseau de transport visant le déploiement de modes actifs, l'encouragement de la densification des villes, (...) la maximisation du taux de remplissage des véhicules ». Une évolution du parc de logements est également proposée, avec par exemple l'accélération de la rénovation énergétique : le scénario volontariste envisage de rénover un peu moins de 2 000 logements par an sur le territoire de la métropole, contre 950 en 2012³⁶.

Le niveau de consommation utilisé comme référence pour qualifier le niveau de production d'énergie renouvelable, dont l'objectif est de représenter 32 % de la consommation d'énergie finale n'est pas neutre : cette consommation correspond à celle du scénario volontariste. C'est donc celle qui aura le plus baissé par rapport à des scénarios moins ambitieux. Cette proportion est donc plus facilement atteignable en choisissant ce scénario. Pourtant, la mobilisation du gisement d'énergies renouvelable proposé dans le plan climat ne permet d'assurer en 2030 que l'équivalent de 14 % de la consommation d'énergie finale résiduelle, loin de l'objectif de 32 %. Ce dernier correspond aux objectifs nationaux fixés par la loi de transition énergétique de 2015.

³⁵ Brest métropole (2020), *PCAET 2019-2025*.

³⁶ Brest métropole (2012), *PCET*.

En 2010, les énergies renouvelables représentaient un peu moins de 4 % de la consommation d'énergie du territoire³⁷, loin de l'objectif de 17 % à 20 % en 2020 fixé par le premier plan climat et loin des 32 % en 2030 proposés dans le nouveau.

L'atteinte de tels objectifs semble d'autant plus difficile que les gisements sont faibles sur le territoire de la métropole (voir partie 1). Dans le même temps, des intercommunalités plus rurales comme le Pays d'Iroise ou le Pays des Abers au sein du Pôle métropolitain ou du Pays du Centre Ouest Bretagne ont des gisements potentiellement plus importants. Brest métropole a déjà commencé à proposer un appui financier et technique pour estimer ces potentiels, les développer et les valoriser dans le cadre d'une coopération urbain-rural. La poursuite d'objectifs de transition énergétique et la progression vers ceux-ci pourrait ainsi être évaluée à une autre échelle territoriale, celle de coopérations interterritoriales. Cette section propose de décrire l'émergence de tels partenariats.

Le Pôle métropolitain est l'instrument d'une coopération entre collectivités aux profils variés³⁸. Il offre un cadre d'action commun aux intercommunalités et la possibilité de mutualiser des ressources, en particulier dans les domaines de l'économie et de l'emploi (soutien aux entreprises, politiques foncières), de la transition écologique et énergétique (élaboration des plans climat air énergie, par exemple), en sus de l'exercice de la compétence liée au SCOT.

3.1. Des transferts de capacité administrative de la métropole vers les intercommunalités membres du Pôle

Dans le cadre du Pôle, les intercommunalités partenaires de la métropole de Brest bénéficient d'une partie des capacités administratives de celle-ci. Les services administratifs de la métropole sont communs avec la ville de Brest. Des EPCI tels que le Pays d'Iroise (48 000 habitants, budget annuel d'environ 35 millions d'euros), peuvent ainsi s'appuyer sur des services correspondant à une intercommunalité d'environ 210 000 habitants, dont le budget s'élève en 2019 à un peu plus de 374 millions d'euros³⁹.

Cette mise en commun donne la possibilité aux intercommunalités membres du Pôle de recevoir l'appui d'un personnel dédié. Les services du Pôle, qui comptent une dizaine de salariés, comprennent des chargés de mission consacrés aux politiques publiques de mobilité, de santé, énergie et climat, qu'il aurait été difficile et probablement plus coûteux pour les intercommunalités partenaires de la métropole d'engager séparément. Plusieurs agents travaillent spécifiquement sur la gestion des fonds européens et la contractualisation avec le conseil régional : une capacité administrative est ainsi dédiée à la recherche de financements extérieurs. Avec le financement d'études communes aux différentes intercommunalités et la

³⁷ Brest métropole (2020), *PCAET*.

³⁸ Un Pôle métropolitain est une structure de coopération intercommunale s'apparentant à un syndicat mixte – avec davantage de compétences pouvant être gérées de manière intégrée – pour des collectivités n'atteignant pas les seuils de population requis pour accéder au statut de métropole. Le statut de pôle donne la possibilité de mettre en place des coopérations entre agglomérations proches, qui peuvent identifier des thématiques et des enjeux communs.

³⁹ Brest métropole (2019), *Le budget 2019*.

mise à disposition de personnel, ce sont environ dix-sept équivalent temps plein (ETP) qui contribuent aux travaux du Pôle⁴⁰ et travaillent pour l'ensemble de ses membres.

De tels services sont en mesure de repérer et de monter des candidatures communes aux appels à projets régionaux, nationaux et européens, une tâche délicate pour des petites collectivités. Il en est ainsi pour des appels à projets nationaux comme Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) en 2015 et Contrats de transition écologique en 2019 : un travail commun avait été réalisé pour rapprocher les projets de territoire du Pays de Brest et de Brest métropole, les deux ayant été lauréats de l'appel à projet national TEPCV, initiant une coordination des travaux dans les domaines de l'énergie et du climat. Cette coordination peut être valorisée lors de ces appels à projets. Elle a été couronnée de succès, la candidature TEPCV ayant par exemple permis d'obtenir 3 millions d'euros de financements sur le territoire du Pôle pour conduire des actions en matière de transition énergétique (isolation des bâtiments, changement de systèmes de chauffage, éclairage public). Si ce montant est relativement faible par rapport au budget des intercommunalités, il est non négligeable pour certaines communes bénéficiaires. Il est par exemple du même ordre de grandeur que le budget de la commune de Lampaul-Plouarzel (communauté de communes du Pays d'Iroise). Ce rapprochement des projets incité par de tels dispositifs fait émerger des priorités communes d'action.

Cet effort de mise en cohérence a servi à fonder la candidature à l'appel à projets national du ministère de la Transition écologique et solidaire, Contrats de transition écologique, dont le Pays de Brest a été lauréat mi-2019. En favorisant la réactivité pour la réponse aux appels à projets, ces coopérations entre services facilitent l'obtention de nouveaux financements pour des actions énergie-climat. Mutualiser les moyens apporte ainsi des ressources pour agir dans le domaine de l'énergie et du climat. Ce contrat de trois à quatre ans a été signé en février 2020 entre les membres du Pôle et les représentants de l'État, de l'ADEME et de la Banque des territoires.

Au-delà d'une capacité administrative renforcée, le travail commun à la métropole et à ces intercommunalités donne plus de poids aux démarches des collectivités : pour des appels à projets du conseil régional par exemple, une candidature jointe de cinq intercommunalités représentant une alliance de collectivités urbaines, périurbaines et rurales augmente les chances d'être lauréat par rapport à cinq candidatures concurrentes. En outre, le partenariat avec la métropole appuie les démarches de petites collectivités auprès d'opérateurs de l'énergie ou d'institutions régionales.

3.2. Des transferts d'expérience plus fréquents

Depuis la loi de transition énergétique de 2015, les intercommunalités partenaires de la métropole de Brest au sein du Pôle ont pour obligation légale de réaliser un plan climat air énergie territorial (PCAET), puisqu'elles dépassent le nouveau seuil de 20 000 habitants déclenchant cette obligation⁴¹. Ces intercommunalités réalisent actuellement pour la première fois ce document, ce qui suppose l'acquisition d'une expertise – comptage des émissions, diagnostic des consommations énergétiques, évaluation des potentiels d'efficacité

⁴⁰ 10 en direct. Source : Brest métropole (2018), *Rapport d'activité 2018*.

⁴¹ Echéance réglementaire fixée pour la réalisation du PCAET : 31 décembre 2018.

énergétique et de production énergétique, formulation d'objectifs et sélection des actions. La communauté de communes du Pays d'Iroise et celle de Lesneven-Côte des Légendes ont adopté leur PCAET début 2020. Ceux des quatre intercommunalités restantes sont en cours de réalisation.

La métropole de Brest, qui en est à sa deuxième version après le plan adopté en 2012, transfère une partie de son expertise vers ces intercommunalités à travers un appui à la réalisation de ces plans. Si chaque EPCI réalise individuellement son propre PCAET, un chargé de mission commun pour l'ensemble du Pôle est dédié à ces thématiques. Il travaille à la mise en commun des expériences, à l'accompagnement des intercommunalités membres et à un suivi de moyen terme sur ces sujets. Si chacune d'entre elles avait sollicité un appui extérieur, cela aurait eu un coût de l'ordre de 50 000 euros par PCAET⁴² – et n'aurait pas facilité la construction d'une vision commune, d'une mise en cohérence des diagnostics et la mutualisation d'une expertise à ce niveau. Un chargé de mission dédié porte la concertation entre collectivités et parties prenantes, les accompagne dans leur réflexion, partage des outils d'analyse et des méthodes de travail. Il a un travail d'animation pour sensibiliser les élus et porter dans la durée ces thématiques.

Ce poste dédié assure une représentation au sein des réseaux institutionnels régionaux, une circulation des informations les concernant et favorise la prise en compte de leurs intérêts par d'autres niveaux d'action publique – régional, national ou européen. Ce chargé de mission peut également consacrer du temps à la mise en valeur des projets menés et à des actions de communication.

3.3. Une coopération rendue plus opérationnelle grâce à l'intervention d'institutions et d'opérateurs communs

La coopération entre Brest métropole et les intercommunalités environnantes est également concrétisée par la mise en place d'institutions techniques, à visée opérationnelle et en mesure d'intervenir pour l'ensemble des collectivités du Pôle.

Une agence technique commune, pour accompagner l'appropriation et la mise en place de politiques de transition énergétique dans les collectivités

Une agence locale de l'énergie, Energence, existe depuis 1998 sur le territoire du Pôle. Financée à hauteur de 35 % par Brest métropole – budget total : un peu plus de 900 000 euros et de 17 ETP⁴³ –, elle a pour mission de diffuser information et connaissances dans les domaines de la maîtrise de la consommation d'énergie et du développement des énergies renouvelables, tant auprès des collectivités que des entreprises et des citoyens. Elle apporte une assistance technique aux collectivités, mobilisée par exemple pour l'élaboration de diagnostics de territoire – bilan des émissions, repérage des potentiels de production. Elle est responsable de la production et de la mise à disposition de données énergétiques pour le Pays de Brest. Elle complète ainsi le travail du chargé de mission du Pôle, ce dernier intervenant davantage pour assurer la coordination de l'action des intercommunalités, ainsi qu'une veille

⁴² Données d'entretien, voir aussi : <https://apc-climat.fr/combien-coute-un-plan-climat/>

⁴³ Energence (2017), *Rapport d'activité*.

institutionnelle. L'agence dispose de capacités d'analyse et de moyens pour conduire ses propres études.

Energence a participé à la réalisation des diagnostics techniques des sept PCAET du Pays de Brest, favorisant leur harmonisation en vue d'établir des comparaisons et de mettre en valeur des synergies. Energence travaille en partenariat avec d'autres agences de l'énergie et du climat, comme celle du Pays du COB, l'ALECOB, plus petite (budget d'un peu moins de 300 000 euros, 4 ETP⁴⁴) avec laquelle Brest métropole et le Pays de Brest ont des projets communs (voir plus loin). La coopération entre ces institutions spécialisées contribue donc également à renforcer les capacités d'intervention dans des collectivités disposant de moins de moyens.

Des entreprises publiques locales, outils opérationnels et économiques partagés

L'actionnariat commun au sein d'entreprises publiques locales favorise aussi l'intégration entre Brest métropole et les collectivités environnantes. Ces opérateurs économiques sont en mesure de contribuer à la réalisation d'une partie des objectifs fixés en matière d'énergie renouvelable et de climat. L'entreprise publique Sotraval regroupant une Société publique locale (SPL, capital d'1,7 million d'euros) et une Société d'économie mixte (SEM, capital d'1,4 million d'euros) dont l'actionnaire majoritaire est Brest métropole⁴⁵ est un levier d'intervention directe. Elle est spécialisée dans le traitement des déchets et de leur utilisation pour produire de l'énergie à l'échelle de la métropole de Brest, d'une partie du Pays de Brest et du nord du Finistère (voir carte 5).

Carte 5 –EPCI actionnaires de Sotraval (en blanc)



⁴⁴ ALECOB (2017), *Rapport annuel*.

⁴⁵ À hauteur de 66,23 % pour la SPL en partenariat avec d'autres collectivités du Finistère, dont celles du Pôle ; et à hauteur de 54,5 % pour la SEM avec les mêmes partenaires publics, et des partenaires privés à hauteur de 17,71 %.

Source : Sotraval

En valorisant la chaleur associée à la transformation des déchets, Sotraval peut diminuer leur coût de traitement, tout en participant au développement des énergies renouvelables et de récupération sur son territoire. Sotraval exploite le réseau de chaleur de Brest ainsi que plusieurs installations de production d'énergie renouvelable et de récupération (chaufferie bois produisant environ 30 GWh de chaleur annuellement, soit 3 000 équivalents logements⁴⁶, unité de valorisation des déchets produisant environ 134 GWh par an, soit 13 400 équivalents logements⁴⁷, panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance cumulée de 600 kWc – soit environ 3 600 m² de panneaux photovoltaïques sur toiture⁴⁸).

En tant qu'entreprise publique locale, elle peut ainsi apporter une expertise opérationnelle aux collectivités actionnaires et sur le territoire desquelles elle intervient. Elle peut participer au montage des projets, conseiller les collectivités – caractérisation des potentiels, suggestions d'implantation, choix d'équipements, études techniques, de faisabilité, raccordement – et ainsi mettre en œuvre les objectifs des plans climat énergie qu'elles élaborent. C'est pourquoi, à partir du traitement des déchets qui constitue son activité historique, les collectivités actionnaires de Sotraval ont décidé la diversification de ses interventions. Depuis 2009, Sotraval développe des activités dans le domaine des énergies renouvelables, se présentant depuis comme un opérateur de la transition énergétique dans le Finistère.

À ce jour, son plan stratégique inclut le développement de parcs éoliens, solaires photovoltaïques, d'unités de valorisation énergétique de la biomasse – pyrogazéification, chaleur, etc. – en périphérie de la métropole de Brest. Cette exploitation du gisement de chaleur renouvelable (bois, solaire) stimule aussi l'économie locale, en assurant des débouchés à des entreprises exploitantes sur le territoire⁴⁹.

Une autre SEM, créée par le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) en 2018, appelée Énergies en Finistère et dotée d'un capital de 4 millions d'euros, propose des services similaires à Sotraval principalement sur la partie sud du Finistère, pour le compte de ses collectivités adhérentes (275 communes du Finistère, soit presque toutes hors de Brest métropole, tout en intégrant des communes du Pôle du Pays de Brest). Les syndicats d'électrification (SDEF et Syndicat intercommunal d'éclairage et de communication électronique, SIECE) peuvent aussi exercer ce rôle de mutualisation de capacités opérationnelles et d'investissement en fonction de leur périmètre d'intervention et de leur intérêt pour les projets concernés. Des concurrences institutionnelles peuvent néanmoins exister entre ces structures, ce qui n'est pas pour faciliter l'appréhension de ce secteur par les élus et services des collectivités territoriales (voir plus loin).

Pour les plus petites collectivités situées en milieu rural, l'intervention de tels opérateurs facilite le lancement de projets d'exploitation d'énergie renouvelable, qu'elles n'auraient pas forcément eu la capacité d'analyser ou de financer seules. En étant actionnaires d'opérateurs

⁴⁶ Un équivalent logement correspondant à 10 MWh environ : voir Fedene/SNCU (2018), *Les réseaux de chaleur et de froid. Chiffres clés, analyses et évolution*.

⁴⁷ Source : Sotraval (2019), *Indicateurs de production de chaleur en 2018*.

⁴⁸ Sotraval (2019), *Présentation générique Sotravail. Activité EnR*, juin 2019, p. 11 et 12.

⁴⁹ Voir ordres de grandeur : <https://drive.google.com/file/d/0B3eINiXS8TOuTVM0RHByRU9UbFE/view> , <http://www.eredubois.bzh/>

économiques locaux, elles bénéficient de cette capacité d'intervention, acquièrent un droit de regard sur ces projets, une participation à la prise de décision et des retombées financières au-delà de la fiscalité associée à de telles activités. Ces retombées économiques et ce droit de regard visent à favoriser l'adhésion des élus locaux et des citoyens à ce type de projet.

Des coopérations entre Brest et ses intercommunalités environnantes sont aussi envisagées dans le domaine de la maîtrise des consommations d'énergie. En 2012, à son échelle, la métropole de Brest a mis en place une Plateforme de rénovation de l'habitat, guichet unique appelé Tinergie. L'élargissement du rayon d'action de cette plateforme est en cours, afin que d'autres intercommunalités du Pays de Brest puissent mobiliser ces services. Un transfert d'expertise est ainsi prévu, afin de développer ce service au-delà de la métropole de Brest. Trois ont approuvé un tel partenariat : la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon, la communauté de communes du Pays d'Iroise et celle de Lesneven-Côte des Légendes. La première devait le mettre en œuvre en février 2020, mais la crise sanitaire a conduit à un report de quelques mois de ce lancement. Celui des deux suivantes est prévu pour l'automne 2020. Les représentants des autres communautés de communes du Pôle ont souhaité attendre la mise en place des nouveaux élus issus du scrutin du printemps et de l'été 2020 avant d'engager cette réflexion.

3.4. Des projets communs dans plusieurs secteurs, soutenus par l'Union européenne et la région Bretagne

Des contractualisations associant la métropole de Brest et des intercommunalités plus petites, rurales

Au-delà des institutions, différents projets visent à tirer parti de complémentarités territoriales et à compenser les fragilités des uns et des autres. **Le contrat de réciprocité** lancé en 2016 entre la métropole de Brest et le Pays du COB comprend la mise en œuvre d'un partenariat autour de la filière bois, avec le développement de la ressource en zone rurale – sur le territoire du Pays du COB –, et de son utilisation pour produire de la chaleur renouvelable en zone urbaine plus dense – sur le territoire de la métropole. Le contrat de réciprocité inclut l'approvisionnement de la chaufferie à bois de Brest (12 MW) par des filières locales⁵⁰, situées dans un rayon inférieur à 90 km de l'installation.

Cette coopération urbain-rural entre la métropole de Brest et le Pays du COB est établie autour de plusieurs thématiques et sous la forme de transactions réciproques⁵¹. Un territoire apporte des ressources à l'autre dans un domaine et réciproquement, il bénéficie d'autres apports sur d'autres thématiques. Dans le cas présent, c'est le maintien du centre hospitalier de Carhaix dont la fermeture était prévue par une fusion avec le centre hospitalier de Brest. Au-delà de cette mutualisation dans le domaine de la santé, des échanges entre intercommunalités ont mis au jour l'intérêt de coopérer dans les domaines du développement économique, de la culture et de l'énergie. Si, dans ce dernier domaine, les résultats sont quantitativement limités – principalement, ce contrat a permis la réalisation d'une étude de potentiel pour la filière bois –, cela a créé des habitudes de travail et suscité l'intérêt pour la poursuite de réflexions et

⁵⁰ www.planboisenergiebretagne.fr/ressources-bretonne-en-bois/64-le-bois-energie-quel-poids-pour-la-foret-bretonne

⁵¹ Vanier et al. (2018), *Transactions entre territoires urbains et ruraux, leviers d'une transition énergétique ambitieuse*.

d'actions communes⁵². La métropole ainsi que son agence technique Emergence participent au développement de projets éoliens (voir ci-dessous) ainsi qu'à la réalisation d'un cadastre solaire quantifiant la ressource disponible sur le périmètre du Pays du COB. L'extension du cadastre solaire de Brest métropole aux autres EPCI membres du Pays de Brest est aussi en cours.

Ainsi, pour atteindre les objectifs de son plan climat, notamment en matière d'approvisionnement en énergie renouvelable, la métropole de Brest, qui ne peut en produire en quantité suffisante sur son territoire, a intérêt à s'appuyer sur les ressources des territoires proches. Cependant, les collectivités disposant de ces ressources ont peu de moyens pour les valoriser et, pour certaines, la loi ne leur impose ni de réaliser un PCAET ni d'atteindre des objectifs climat-énergie. Sur le territoire du Pays du COB, sur cinq communautés de communes, une seule atteint le seuil démographique – 20 000 habitants – déclenchant cette obligation. La métropole de Brest investit donc pour initier la valorisation du potentiel en énergie renouvelable. Son soutien à la filière bois du Pays du COB est susceptible de profiter à ce dernier, avec un potentiel de stimulation de l'activité économique. C'est d'autant plus important dans un territoire en situation de fragilité économique : la part des foyers fiscaux imposés y est inférieure d'environ 6 points à celle observée pour la métropole de Brest et la France métropolitaine, et le revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal y représentait 81 % de la moyenne pour la France métropolitaine⁵³.

Cette demande en bois local stimule le tissu de petites et moyennes entreprises intervenant dans ce secteur. En outre, le partenariat entre la métropole et le Pays du COB, initié par le contrat de réciprocité, permet aux intercommunalités de participer davantage au pilotage de l'exploitation des ressources renouvelables de leur territoire : identification des gisements, coordination des activités économiques, dimensionnement des projets, etc.

C'est aussi le cas dans l'éolien, où plusieurs projets sont en cours de développement sur le territoire du Pays du COB (une douzaine de mégawatts, pour un potentiel identifié à court terme d'un peu plus de 23 MW)⁵⁴. En fournissant un appui (financement, capacités d'étude), la métropole donne au Pays du COB la possibilité d'intervenir dans la définition des projets : localisation, puissance, actionnariat, implication des citoyens. Les intercommunalités en maîtrisent ainsi mieux le développement et peuvent bénéficier de ses retombées économiques (fiscalité, revenus d'exploitation). Cela peut éventuellement favoriser une meilleure appropriation de cette énergie par les résidents de ce territoire.

Une coopération structurée par les projets européens

⁵² Elles bénéficient de coopérations antérieures dans d'autres domaines, comme le tourisme. Le programme Destination Brest Terre océane a eu pour objectif de dynamiser la filière et de faire émerger une offre de tourisme structurée à l'échelle du Pays de Brest. Partant du constat de l'atomisation des acteurs, elle s'est traduite par la fusion des structures de promotion du tourisme, la mise en réseau des opérateurs publics et privés du territoire, avec le lancement d'un Groupement d'intérêt public (GIP). Le retour d'expérience de cette démarche a été utilisé pour une action de développement des circuits courts alimentaires (2013-2015) ainsi que sur l'aquaculture. Ces coopérations, en « tâche d'huile » permettent de construire une gouvernance locale dans des domaines structurants pour l'économie locale. Elles associent acteurs publics et privés en mettant en avant leurs interdépendances, au-delà des frontières administratives des collectivités locales.

⁵³ www.insee.fr/fr/statistiques/1285634#documentation

⁵⁴ DDTM du Finistère (2018), *Tableau de bord des projets éoliens dans le Finistère au 30 juin 2018*.

S'inscrivant dans cette dynamique et faisant suite à l'étude de potentiel de développement de la filière bois conduite en 2015, la métropole de Brest en partenariat avec le Pays du COB et la communauté de communes du Kreiz Breizh (CCKB, voir carte 3), **a candidaté avec succès au projet européen Interreg RegEnergy**. Les financements associés à ce projet sont conditionnés à l'établissement de partenariats urbain-rural pour le développement d'énergies renouvelables. Ils apportent 870 000 euros sur trois ans⁵⁵, à consacrer au développement de l'approvisionnement en bois des chaufferies de la métropole de Brest à partir de productible du Pays du COB. Lauréats en 2018, les partenaires ont effectivement lancé ce travail en octobre 2018, pour un projet financé jusqu'à septembre 2022 : ses premiers résultats ne sont donc pas encore connus.

Sa réalisation associe des acteurs privés (entreprises, exploitants) au Pôle métropolitain du Pays de Brest, à l'association d'industriels Abibois et à Energence. RegEnergy apporte des fonds pour la réalisation d'une étude de structuration de la filière bois, cette dernière étant encore atomisée, et plus largement pour le développement des énergies renouvelables et de l'ingénierie pour les collectivités où se trouve le gisement d'énergies renouvelables, comme la CCKB et le Pays du COB. En effet, grâce à RegEnergy, un poste est financé au sein de l'ALECOB sur le développement d'énergies renouvelables et un autre partiellement dédié aux enjeux énergie-climat. La gestion administrative est principalement réalisée par la métropole de Brest. Une vingtaine de projets (développement éolien, par exemple) est en phase d'élaboration pour une quarantaine identifiés. Une présélection est envisagée pour prioriser ceux devant être mis en œuvre dans les deux années à venir.

Pour ce qui concerne l'essor de la filière bois, il est encore trop tôt pour tirer des enseignements quantitatifs d'une telle démarche, au-delà de la mise en relation d'acteurs et de l'émergence d'intérêts communs pour poursuivre ces coopérations. Des études de potentiel sont en cours de réalisation en vue de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action à cette échéance.

L'appui de la métropole de Brest aux petites collectivités a ainsi permis l'obtention de financements européens. Elle favorise la construction et le maintien de capacités d'analyse sur ces territoires, et amorce la valorisation de leurs ressources.

Les projets européens et régionaux contribuent à construire cette coopération territoriale. Ils apportent des financements pour des études ou des investissements communs dans le domaine de la maîtrise de la consommation d'énergie et de la production. Ils commencent à permettre à de petites intercommunalités d'identifier leur potentiel de développement des énergies renouvelables et, en les associant à des territoires urbains, à définir comment les valoriser auprès de ces derniers, qui disposent d'infrastructures – réseaux de chaleur – et d'un niveau de consommation suffisant.

Brest métropole a par exemple un réseau de gaz développé, tandis que les collectivités périurbaines et rurales ont des ressources agricoles et un gisement de méthanisation. C'est grâce à un tel financement régional qu'une cartographie des possibles points d'injection du gaz produit en espace rural vers le réseau de la métropole a été réalisée.

⁵⁵ Le financement total est d'un peu plus de 11 millions d'euros pour neuf sites européens soutenus.

L'existence de ces projets est de nature à faire émerger des réseaux de travail en commun, elle donne à voir des interdépendances, avec une montée en compétence des plus petites collectivités. Ces projets valorisent des ressources locales, en vue de soutenir le développement économique d'espaces ruraux et périurbains et permettant à ces derniers de s'approprier la transition énergétique, en même temps qu'ils donnent la possibilité aux villes d'approfondir leur propre démarche.

4. Des dynamiques encore émergentes et fragiles

Les projets interterritoriaux de développement des énergies renouvelables sont émergents : leurs résultats sont encore limités et seul un effort de long terme accompagné d'un changement d'échelle des actions menées permettront d'assurer une transition énergétique bas carbone. À ce jour, ils sont principalement au stade des études de potentiel et de préfiguration ou en cours de lancement. Plusieurs freins à leur changement d'échelle peuvent être identifiés, qui sont d'ordre économique, méthodologique et institutionnel.

D'un point de vue **économique, tout d'abord**, les acteurs brestois sont confrontés au même défi que dans le reste de la France : la chaleur renouvelable et de récupération demeure peu compétitive⁵⁶, notamment parce que le prix du gaz reste bas. La crise économique et sanitaire de 2020 a entraîné une chute des prix des combustibles fossiles à court terme et leur volatilité à moyen terme, renforçant cette tendance défavorable⁵⁷. La hausse de la taxe carbone prévue fin 2017 devait donner un avantage économique à ce type d'approvisionnement, mais son gel décidé fin 2018 l'a pénalisée, limitant la conversion et l'installation de chaudières bois par exemple⁵⁸.

Au-delà de cet aspect économique sur lequel les collectivités ont peu de leviers, d'autres freins d'ordre méthodologique et institutionnel méritent attention.

En premier lieu, la faible disponibilité de **données** permettant de mieux préciser les potentiels et les besoins, en particulier dans les petites collectivités disposant de peu de capacités d'expertise pose problème. L'évaluation des actions menées reste limitée, ce qui freine l'acquisition d'une expertise, la capitalisation du retour d'expérience et l'identification de l'impact des projets.

L'approvisionnement local est également difficile à développer du fait des critères à respecter lors de la passation de marchés publics – compétitivité, par exemple.

L'existence de concurrences institutionnelles entre les SEM locales, par exemple entre celles créées par les syndicats d'énergie et la métropole de Brest ainsi que les syndicats eux-mêmes pourrait freiner les économies d'échelle et l'optimisation de la structuration de projets locaux – acteurs pertinents ne pouvant être associés, difficultés d'accès aux infrastructures, par exemple. En outre, les réseaux d'acteurs sont particulièrement morcelés, de la filière bois

⁵⁶ DG Trésor (2018), « Les énergies renouvelables thermiques », *Les documents de travail*, n° 2018/2, mai ; et ministère de la Transition écologique et solidaire (2020), *Programmation pluriannuelle de l'énergie pour la France métropolitaine*.

⁵⁷ Voir par exemple : <https://www.iea.org/reports/oil-market-report-april-2020>

⁵⁸ www.actu-environnement.com/ae/news/Taxe-carbone-consequences-renoncement-33279.php4.

aux opérateurs intervenant sur la chaîne de valeur de l'énergie, ce qui rend complexe la structuration de cette filière en vue d'un développement plus important.

En **matière de gouvernance**, la mutualisation des interventions reste limitée à l'échelle du Pays de Brest. Seule la compétence « SCOT » est partagée à cette échelle : pour ce qui concerne l'énergie et le climat, chaque intercommunalité élabore son propre document de planification. Si une mise en regard et un partage d'expérience sont réalisés et à encourager, avec des services communs, la prise de décision reste indépendante, et les synergies reposent sur des initiatives *ad hoc*. Elles ne sont pas intégrées au processus de décision publique ni systématisées à cette échelle. **Rien ne garantit qu'au-delà des études de préfiguration communes, des stratégies et des mesures cohérentes seront mises en œuvre.**

De plus, si les Pôles permettent de disposer de postes dédiés et mutualisés, dès lors que la compétence n'est pas déléguée, leur capacité d'intervention reste limitée. En outre, les contrats de transferts de financement, par exemple avec le conseil régional, imposent une diminution des financements consacrés au fonctionnement, alors que cet accompagnement des collectivités pour des prestations d'animation, de suivi et de construction d'ingénierie relève de cette section. Ils limitent l'acquisition d'une expertise pourtant à acquérir si les collectivités veulent approfondir leur transition énergétique.

Peu de moyens restent consacrés à l'exercice des compétences dans le domaine de l'énergie et du climat, notamment lorsqu'un retard ou une non-réalisation n'expose à aucune sanction dissuasive. Il est évidemment réducteur de ne considérer que les dépenses fléchées directement vers le domaine de l'environnement – d'autres pouvant y contribuer, comme les politiques d'urbanisme. Mais ces dépenses directes peuvent donner un ordre d'idée de l'effort budgétaire réalisé. Pour ce qui concerne la collectivité impulsant la plupart de ces projets, Brest métropole, 3,4 % de ses dépenses globales sont associées à cette affectation⁵⁹.

5. Préconisations

Les politiques publiques en faveur de la transition énergétique restent émergentes. Plusieurs dispositions peuvent être mises en place pour favoriser leur montée en puissance.

Renforcer les capacités d'analyse disponibles dans les collectivités

Tout d'abord, **une connaissance du territoire et des capacités d'analyse sont nécessaires pour que l'ensemble des collectivités concernées puisse réellement s'impliquer et contribuer à la transition énergétique.** Les structures dédiées à l'analyse et à l'appui aux politiques publiques comme Emergence pourraient être renforcées et confortées dans leurs missions. Cela passe notamment par la stabilisation de leurs moyens humains, avec des postes dédiés aux différentes thématiques liées à la transition énergétique. La fréquence des contrats courts limite cet accompagnement des collectivités dans la durée. Elle obère la faculté de réaliser un suivi de moyen et long terme ainsi qu'une évaluation de ces politiques publiques.

⁵⁹ Brest métropole (2019), *Compte administratif pour 2018*.

Le renforcement des capacités de production de données doit faire l'objet d'un important effort. À ce jour, des données récentes et harmonisées ne sont pas systématiquement disponibles, en particulier pour les collectivités les plus rurales. Cela empêche l'acquisition d'une vision fiable des caractéristiques du territoire, l'objectivation des efforts à fournir et l'élaboration de stratégies pertinentes. L'attribution de soutiens nationaux, notamment financiers, que ce soit dans le cadre d'appels à projets *ad hoc* nationaux ou de procédures plus conventionnelles comme les Contrats de plan État-région (CPER), pourrait inclure des dispositions visant à susciter le renforcement de ces capacités.

Soutenir le partage de capacités d'intervention entre collectivités urbaines et rurales

Ce travail sur la connaissance du territoire permet d'identifier les grandes caractéristiques en matière de flux, d'activités et de consommation, et donc les leviers d'action pertinents. Ces derniers ont pu être progressivement appréhendés dans les plans climats successifs de Brest métropole. De tels exercices ont permis d'accumuler une expertise dans les domaines de l'énergie et du climat. **Il semble ainsi opportun de soutenir le partage de ces capacités d'intervention à l'échelle du Pôle et de ses partenaires, afin que les plus petites collectivités puissent en bénéficier.**

De tels échanges sont susceptibles d'avoir des apports pour chacune des collectivités : appropriation des enjeux, maîtrise et valorisation de ressources locales, investissement dans des projets susceptibles de contribuer aux objectifs des plans climat, activité économique, visibilité et financements extérieurs, etc., soutenant un intérêt à travailler conjointement.

Intégrer les compétences climat-énergie au niveau des Pôles métropolitains

Afin de mieux exploiter les complémentarités entre collectivités urbaines, périurbaines et rurales, **la possibilité d'intégrer davantage au niveau des Pôles métropolitains les compétences climat-énergie pourrait faire l'objet d'une attention particulière.** Il s'agit de renforcer la cohérence entre elles des politiques territoriales dans le domaine de l'énergie et du climat, mais aussi avec des politiques déjà intégrées comme l'aménagement du territoire.

Plus généralement, les partenariats entre collectivités aux caractéristiques complémentaires doivent être encouragés et approfondis. Des tentatives comme les contrats de réciprocité pourraient être renforcées pour aller au-delà d'études de préfiguration ou de projets ponctuels. Étendues à d'autres politiques publiques, avec des objectifs opérationnels plus concrets et plus ambitieux, elles pourraient contribuer à accroître la cohésion territoriale. Là encore, le conditionnement du soutien accordé par l'État, avec le même type de dispositif que mentionné ci-dessus, serait un outil favorisant cette convergence.

Conclusion

L'étude de la situation énergétique de la péninsule brestoise donne à voir des complémentarités entre collectivités. Ces complémentarités commencent à être valorisées par des coopérations interterritoriales. Bénéficiant de financements européens, nationaux et régionaux, de telles initiatives concrétisent les potentiels locaux de production d'énergie renouvelable dans les territoires à dominante rurale. Elles permettent le transfert, depuis la métropole de Brest principalement, d'expertise et de capacités d'investissement en vue de

soutenir les entreprises locales et accroissent les retombées économiques pour ces collectivités.

La métropole de Brest peut quant à elle tirer de ces initiatives de nouvelles sources d'approvisionnement énergétique contribuant à remplir ses objectifs de lutte contre les changements climatiques, alors même que son propre potentiel d'exploitation est limité.

De tels partenariats facilitent une montée en compétence des acteurs publics comme privés et une extension du périmètre couvert par les dispositifs de lutte contre le réchauffement climatique, puisque des outils comme une plateforme de rénovation énergétique sont également concernés.

Cependant, ces programmes restent d'ampleur limitée, qu'il s'agisse de maîtrise de la demande d'énergie ou de production d'énergie.

Leur potentiel de développement des solidarités locales et de stimulation des filières économiques est pourtant réel. Une intégration plus forte des processus décisionnels – notamment des décisions stratégiques – serait bénéfique, en commençant notamment par les plans climat.

RETROUVEZ
LES DERNIÈRES ACTUALITÉS
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



[france-strategie](https://www.linkedin.com/company/france-strategie)



[FranceStrategie](https://www.facebook.com/FranceStrategie)



[@FranceStrategie_](https://www.instagram.com/FranceStrategie_)



[StrategieGouv](https://www.youtube.com/StrategieGouv)



FRANCE STRATÉGIE

Institution autonome placée auprès du Premier ministre, France Stratégie contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Elle anime le débat public et éclaire les choix collectifs sur les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Les résultats de ses travaux s'adressent aux pouvoirs publics, à la société civile et aux citoyens.

FRANCE STRATÉGIE – 20, AVENUE DE SÉGUR – TSA 90725 – 75334 PARIS CEDEX 07 – TÉL. 01 42 75 60 00